

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection		
Josée LeBlanc	2021121			Le 01 décembre 2023		
Nom de l'établissement				Numéro de	e téléphone	
Garderie Adorable			(506) 758-9972			
Adresse						
290 chemin Pré-d'en-Haut Memramcook NB E4K 1L6						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Roxanne Benoit			Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme Date d'attestatio de la conformité			
Commentaires généraux						
L'inspectrice s'est rendue sur les lieux pour une inspectior Malgré ses tentatives téléphoniques pour joindre l'exploita autre journée.						
Un courriel fut envoyé à l'exploitante et celle-ci répond qu'décide de prendre des vacances, elle doit informer sa Me					oloitante	
original signé par Roxanne Benoit Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	Le (ate)1 déce	mbre 2023		
original signé par Il n'y a personne sur les lieux lors de l'inspection. Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Da	Le ()1 déce	mbre 2023		